DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

CANTON DE BRIANCON 1

MAIRIE DE VILLAR D'ARÈNE

Compte rendu Réunion publique du 8 Décembre 2023

Le maire ouvre la réunion publique à 19h00, à laquelle 38 administrés sont venus.
La réunion se tient en deux parties : présentation du contexte financier, des réalisations effectuées et celles en cours. Puis en deuxième partie questions du public.
1/ Présentation du contexte et réalisations :
Le Maire introduit cette réunion en précisant son objet et son déroulement
Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à notre Commune, par votre présence à ce temps d'échange, mais avant, nous voulons définir les modalités de cette réunion.

Dans un premier temps, nous évoquerons le passé sur les deux mandatures que j'ai conduites en ma qualité de Maire, puis les perspectives jusqu'en fin de mandat en mars 2026.

Dans un deuxième temps nous souhaitons vous écouter dans le but d'orienter notre action en fonction des préoccupations qui sont les vôtres. Nous répondrons à vos demandes et questions au cours de cette réunion et à défaut dans le compte rendu qui sera fait et diffusé à l'ensemble de la population.

2014, début du mandat et mis en œuvre du renforcement du réseau d'eau potable avec pico centrale hydro électrique, s'en est suivi la Crise du Chambon qui durant deux ans a mobilisé l'ensemble du Conseil municipal pour tenter d'organiser au mieux notre isolement. Période particulièrement pénalisante pour notre économie locale, vie familiale et développement des actions communales.
Durant ce mandat, nous avons réalisé le groupe scolaire de la Meije à Arsine qui a ouvert pour la rentrée 2019 avec réfection complète de la route d'Arsine, terminé les travaux d'aménagement des rues du centre de Villar, terminé la modernisation du four banal, restauré la chapelle, acheté pour préserver le patrimoine le moulin et œuvré à sa restauration pour en faire un écomusée, réalisé la première tranche des travaux de l'église saint martin, crée au lieu et place des anciennes remontées mécaniques de jouvencelle un espace dédié à l'apprentissage du ski de randonnée avec une piste de luge sécurisée. Construit pour tenter de maintenir nos médecins sur le territoire un cabinet médical et kinésithérapie avec un dizaine de places de parking supplémentaires à l'entrée du village, réouvert le centre aéré l'été afin de proposer une offre minimaliste de garde d'enfants sur le territoire.

2020, la pandémie du covid a particulièrement marqué ce début de mandat, paralysant toute vie sociale, économique et ralenti les actions municipales. S'en est suivi les crises internationales que nous traversons toujours avec de fortes répercutions inflationnistes, nous conduisant à agir rapidement et fortement pour maintenir nos charges de fonctionnement à un niveau acceptable, extinction de l'éclairage public de nuit, baisse de nos dépenses de fonctionnement et décalage d'investissements programmés.
Dans le même temps, l'Etat, dans le cadre du redressement des finances publiques met à contribution les Communes en réduisant les ressources nécessaires à la réalisation de leurs obligations. Nous avons perdu sur 10 ans un peu plus de 400.000 € de dotations d'Etat. Par

chance, les investissements réalisés en hydro électricité ont permis après remboursement des annuités d'emprunt en cours d'atténuer cette perte de moitié.

Aujourd'hui, les finances de la Communes sont saines, nous disposons d'une trésorerie de l'ordre de 400.000 € permettant d'assurer le fonctionnement des services en les améliorant, réaménagement des locaux d'accueil, installation de la bibliothèque à côté de l'agence postale et du secrétariat de Mairie, amélioration des conditions de travail des secrétaires, formation du personnel en charge de remplacer Roselyne dès son départ à la retraite en octobre 2024, nouveau service de délivrance des passeports et cartes d'identité.

Et enfin de réaliser nos objectifs.

La deuxième tranche des travaux de l'église est réalisée, ainsi que la modernisation du camping municipal avec l'installation de blocs sanitaires adaptés. Pour l'économie agricole, l'association foncière pastorale s'est structurée, le bâtiment pastoral du Pontet a été réhabilité, une cabane d'alpage a été construite à proximité, la Commune a acheté un terrain près du garage ratrack, ainsi qu'un terrain à l'entrée du pied du col pour réaliser des parkings, le site de ski de fond se professionnalise avec pas de tir biathlon, sécurisation de l'espace luge d'Arsine et nouvellement cascade de glace artificielle.

Enfin, les projets en cours sont nombreux :

1) *Eclairage public sera rétabli par des équipement LED moins consommateurs investissement de l'ordre de 500 € par bloc et sera couplé d'un éclairage solaire.*
2) *Réalisation de la troisième et dernière tranche de l'église afin de bénéficier d'un bâtiment patrimonial et touristique permettant la tenue de réunions et animations cultuelles et culturelles.*
3) *Réalisation des travaux de voirie des Cours avec refonte des réseaux et création de parkings.*
4) *La Commune s'est dotée d'un plan local d'urbanisme efficace, toutes les rues ont été nommées et numérotées permettant ainsi le déploiement de la fibre.*
5) *Nous avons après plus de deux ans de recherches et négociations obtenu l'engagement d'un médecin et infirmières permettant, aujourd'hui, de compter sur un véritable service médical et d'urgence avec radiologie et traumatologie.*
6) *Aménager les rives du lac d'Arsine avec tables de pique-nique et toilettes sèches, en cours de projet ponton handipêche et parcours de santé.*
7) *Le conseil a engagé une réflexion sur le maintien et la protection de nos espaces naturels et agricoles malmenés par sur fréquentation touristique générant des comportements irrespectueux : panneaux pédagogiques, restriction d'accès à certains sites, interdiction du camping sauvage et feux de camps seront ainsi mis en place dès cet été.*
8) *Une réflexion sur les aménagements des rues en période hivernale est en cours avec peut-être la mise en place de mains courantes sécurisant les déplacements dans les rues pentues.*
9) *Enfin, nous sommes conscients que nos quelques commerces sont fragilisés, faible fréquentation, départs à la retraite envisagés Nous avons autorisé dans le plan local d'urbanisme la transformation de locaux d'habitations en locaux commerciaux pour favoriser l'installation de jeunes professionnels et sommes prêts à imaginer la conclusion de baux commerciaux pour mettre à disposition de jeunes volontaires des lieux adaptés sous forme de délégation de services publics.*

Le Maire invite l'assistance à s'exprimer dans le but de permettre au Conseil municipal d'orienter son action en tenant compte des aspirations et attentes des administrés.

2/ Questions :

Eclairage public : ***serait-il possible d'éclairer plus tard ?***

les tarifs du KW ont subi une très forte augmentation (multiplié par 3 soit 300% d'augmentation), la décision d'arrêt des éclairages en pleine nuit a été dictée par souci d'économie afin de garantir une stabilité des finances de la Commune. L'objectif du Conseil municipal est de rétablir un éclairage de nuit en modifiant les luminaires actuels avec utilisation de blocs LED moins consommateurs en énergie, le coût de l'investissement de l'ordre de 500 € par point lumineux et de coupler les lampadaires avec de l'éclairage solaire.

Parkings : ***un projet de création de parkings à la cime du Villar est en cours depuis plusieurs années, qu'en est-il de ce projet ?***

La Commune a pu acquérir un terrain à côté du garage ratrack récemment, les travaux de mise en œuvre seront réalisés en cette fin de mandat.

Il est signalé une difficulté d'accès au parking d'entrée du Pied du Col

En effet, il sera demandé aux services techniques de dégager l'accès surtout à l'approche des fêtes de fin d'année.

Déneigement : ***Il avait été décidé en Décembre 2021 l'achat d'une fraise à neige pour Villar D'Arène, afin de pouvoir ouvrir un passage dans certaines rues du village, ou en sommes-nous ?*** : Une fraise à neige a été acquise par le SIVOM, La Grave a choisi sur son budget communal de recruter un employé uniquement pour la traversée de la RD 1091.

A Villar nous avons réalisé des essais malheureusement inefficaces favorisant par la fonte et le regèl la création de « pistes glissantes » et impraticables. Une réflexion est engagée au sein du Conseil pour installer des mains courantes dans les rues les plus pentues permettant de favoriser la marche. La loi impose à chacun de déneiger devant chez lui, de l'entraide peut exister au sein du village pour aider les anciens et personnes en difficulté, il importe que chacun se prenne en charge en fonction de ses possibilités.

Enfin toute action communale est contrainte par un arbitrage financier notre objectif aujourd'hui est de favoriser la vie de famille par la pérennisation d'un centre de loisirs sans hébergement, durant les vacances d'été, dans le but de permettre aux parents d'exercer au mieux leur activité professionnelle ; déficit chronique de l'ordre de 10.000 €

Service technique : ***Vous êtes-vous posé la question à savoir pourquoi des employés du SIVOM sont partis ?***

Oui bien sûr, certains sont partis en changeant de département dans le but d'un rapprochement familial, d'autres, avec la volonté de changer d'orientation professionnelle et enfin certains par incompatibilité entre les équipiers. Deux appels à candidature ont été diffusés à ce jour sans succès. Le métier est physiquement engagé, exposé aux intempéries, horaires très matinaux astreintes etc.

Est-il prévu de refaire les rues de Villar ?
Nous avons, sur les deux mandatures passées, engagé d'importants travaux, une première phase les rues du centre et place de l'Église, avec reprise de l'ensembles des réseaux, une deuxième phase de l'hôtel des agneaux jusqu'à la place Saint Anne et retour par le four, la chapelle jusqu'à la Mairie. Ces investissements nous ont conduit à avoir recours à l'emprunt bancaire qui prendront fin en 2026 et 2029.
Dans un futur proche, la traversée des Cours va être refaite en incluant la refonte des réseaux et leurs extensions pour desservir les constructions futures en direction du lac du Pontet, avec création de places de parkings supplémentaires.
L'objectif à terme est de reprendre l'ensemble des rues et réseaux du village et hameaux au fur et à mesure des disponibilités financières.

Abri bus : depuis 2021 on parle d'un abribus sur la RD, où en est-on ?
Des demandes avaient été faites auprès des services compétents, Région dans un premier temps, puis département. Aujourd'hui la compétence transport est dévolue à la Communauté de Commune rendant aux Communes la compétence des infrastructures d'accueil voyageurs. Des devis ont été demandés par la Commune pour une réalisation en 2024.

Camping-Car, fréquentation : les campings car occasionnent beaucoup de dépôts de déchets sur la commune, quelles solutions, taxes, barrière, caméra ?
La loi ne nous autorise pas à taxer les campings caristes en dehors de structures offrants des services. La pose de caméras ne peut être efficace que si nous disposons de personnels pour intervenir et faire respecter la règle. Le conseil municipal, conscient des gènes mais aussi de l'intérêt touristique, va mettre en place divers actions au printemps prochain afin d'essayer d'éviter les inconvénients : l'accès et le stationnement après le pont des brebis sur le site d'escalade favorisant l'installation de campeurs sans dispositifs sanitaires et pour certains sans respect de l'environnement sera donc interdit. Un espace stationnement plus important sera travaillé avant le pont des Brebis, précisant par une signalétique pédagogique l'interdiction du camping sauvage et de l'usage du feu. Le bivouac est autorisé par la loi du coucher du soleil au lever du soleil, les panneaux préciseront l'existence de toilettes sèches et colonnes de tri déchets à proximité Au lac du Pontet, des panneaux pédagogiques seront posés, pour sensibiliser les promeneurs à la préservation de l'espace naturel, les incitants à ramener leurs déchets papiers et pourquoi pas déjections comme ils sont censés le faire pour leurs animaux domestiques…Nous commençons par ces mesures et nous adapterons l'année prochaine en fonction des résultats constatés sur l'été 2024.

Camping-Car, est-il prévu de mettre une aire de vidange ?
Oui, une réflexion est engagée sur la réalisation d'une aire de vidange pour les Camping-Cars, le coût estimé est de 120 000 €. La réflexion porte soit sur le terrain devant La Maison Pour Tous, soit à l'entrée du village près du cimetière. Nous avions imaginé une aire technique sur le parking des anciennes remontées mécaniques du Lautaret, les demandes administratives ont été faites mais jugées inappropriées par l'administration, traversée de RD trop dangereuse, refus de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), installations d'assainissement non adaptées et stabulation de camping-cars interdit en site inscrit.
Il est signalé que la CCB utilise des affiches d'informations pour la gestion des Camping-Cars qui seront utilisées par la Commune.

<u>Communication, Information :</u> en réunions du Conseil Municipal très peu d'échange d'opinions, d'idées, d'où une difficulté pour comprendre les décisions prises, un sentiment de manque d'informations.

Concernant les échanges en conseil municipal, le Conseil Municipal tient une réunion de travail mensuelle, des commissions de travail sont constituées. C'est lors de ces réunions que les échanges d'idées, d'opinions ont lieu, en complément des échanges existant entre conseillers, que ce soit par mail, téléphone, boucle de messagerie type WhatsApp etc.... Tous les documents concernant les dossiers à traiter sont transmis à chaque conseiller par mail en amont des réunions. Les modes de communications ont évolué, qui permettent des échanges en distanciel, le travail du Conseil Municipal a suivi ces évolutions et utilise fréquemment ces moyens dématérialisés.

Beaucoup d'informations sont publiées, peu sont lues. Le Conseil Municipal peut réfléchir à améliorer la circulation des informations, notamment pour les personnes n'ayant pas internet, et plus globalement pour tous.

<u>Fermetures de Commerces sur Villar</u> : beaucoup de fermetures de commerces sur la commune et des difficultés à s'installer pour des personnes intéressées, la commune devrait investir afin d'aider l'installation de nouveaux commerçants, il faut une épicerie sur la commune ?

Il est vrai que sur la Commune une génération de commerçants aspire à une retraite qui comme pour tout un chacun est bien méritée. La Commune par l'élaboration de son plan local d'urbanisme a marqué sa volonté de favoriser l'installation de commerces en autorisant la transformation d'une habitation en commerce, en permettant éventuellement la préemption lors d'une vente.

Quatre locaux commerciaux sont actuellement fermés sur la Commune et par la volonté des propriétaires aucune succession n'est envisagée. L'auberge de Villar est en vente, nous avons informé les futurs acquéreurs que la Commune serait intéressée par la conclusion d'un bail commercial sur une partie des locaux dans le but de permettre à des nouveaux55 commerçants, ne disposant de moyens financiers importants de s'installer pour ouvrir une épicerie multi-services par le biais d'une délégation de service public.

<u>Camping Arsine</u> : il est indiqué pour le prochain conseil Municipal du 11 Décembre 2023, une demande des gérants du Camping, d'autorisation d'installer une machine à laver petite contenance et un sèche-linge, ainsi que la vente à emporter de boissons alcoolisées. Ces services existent aujourd'hui au Pas de l'Ane. Dans le contrat de délégation de service public, il est indiqué que les services annexes au Camping ne doivent pas concurrencer un service déjà rendu, afin de ne pas mettre à mal un commerce déjà existant ?

Cette question sera effectivement à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, la demande ne porte pas sur la création d'une laverie automatique mais bien de permettre aux campeurs de laver du petit linge. Le Conseil statuera sur ces points, en tenant compte effectivement des services déjà rendus, des attentes et demandes des campeurs. Le Conseil Municipal prend note de l'inquiétude exprimée et souhaite qu'un échange soit engagé entre les deux exploitants camping et pas de l'âne afin de répondre au mieux aux attentes des campeurs.

<u>Eau, règlement</u> : quelle est la politique du Conseil Municipal sur le devenir de l'eau ? il est anormal de faire payer un vacant, tout le monde doit être traité de la même façon.

Nous avons dans les années passées rencontré de nombreuses difficultés dans la distribution de l'eau potable, avec à certaines périodes l'obligation de fournir des bouteilles d'eau. Les réseaux n'étaient pas suffisamment dimensionnés pour satisfaire à la demande sur les périodes de vacances. De très importants travaux ont été engagés pour renforcer le réseau d'eau potable en récupérant une partie de la source qui alimente le Lautaret. L'Etat nous autorise par dérogation à ne pas installer de compteurs, (Si l'on

devait mettre des compteurs, la charge financière pour la commune serait de l'ordre de 350 000 €) la facturation effectivement se base sur un forfait de m3 égal pour tout le monde et d'une part fixe correspondante aux charges d'amené de l'eau à nos robinets.
La Commune s'est dotée d'un règlement de l'eau très précis permettant à chacun en toute transparence de s'informer des règles, droits et obligations.

Où en est l'OAP de La Sagnette, pourrions-nous mettre un panneau d'information pour ces terrains, des personnes n'ont pas trouvé des informations sur cet OAP ?
Le plan local d'urbanisme permet à tout un chacun de s'informer des conditions d'urbanisation de cette zone, il est publié sur le site national https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/. Nous avons bien noté l'intérêt d'un panneau à l'entrée du village proposant ces terrains à la vente sachant qu'en 2026 la loi devrait modifier les conditions d'urbanisation (zéro artificialisation des sols) interdisant toute nouvelle extension des zones urbaines périphériques non construites.

AFP : est-ce que la commune travaille avec l'AFP pour sortir des parcelles du périmètre de l'AFP ?
Non, l'AFP est régie par arrêté préfectoral et les parcelles à destination Agricole n'ont pas vocation à sortir du périmètre de l'AFP.
Le bureau du syndic de l'AFP a proposé la création d'une commission de travail dans le but de permettre à tout propriétaire qui le souhaiterait de disposer d'une parcelle à vocation de jardin.

Clos des Saules : le quartier se développe, de plus en plus de véhicules y circulent et quelques fois très vite, d'où une dangerosité grandissante, le rue est en mauvais état, comment serait-il possible d'aménager cette rue afin de réduire ces inconvénients et de travailler sur le carrefour ?
Oui, nous en avons conscience. La réfection des voies de circulation se fera avec un étalement dans le temps pour permettre à nos finances de les assumer. Déjà réaliser les rues du centre du village, la voie menant au groupe scolaire d'arsine, demain la traversée des cours puis les rues périphériques du village.

Accès téléphonique, Internet : des problèmes d'accès sont fréquents sur la commune, le réseau passe mal, pourquoi la commune n'est-elle pas plus ferme avec les opérateurs afin d'exiger de leur part un service rendu irréprochable ?
Les réseaux téléphoniques mobiles, filaires sont de la compétence de l'Etat, confiées à des opérateurs privés. Dans le cadre de la couverture des zones blanches – Plan France Mobile / New Deal dossier déposé par les communes en 2016 lors du premier mandat, accepté en 2018, validé par arrêté ministériel en 2019 – la récente pose en 2022 et activation de l'antenne de la Guindaine en 2023 (gérée par Bouygues Telecom) à particulièrement amélioré la couverture de la téléphonie mobile.
L'antenne au niveau du téléphérique (gérée par Free) doit être réaménagée pour encore améliorer nos réseaux. Les dysfonctionnements nombreux proviennent majoritairement de cette antenne non maillée aux réseaux mobile.
Bien que nous n'en ayons pas la compétence la Commune intervient très régulièrement auprès des services de l'ETAT et des opérateurs pour remonter les difficultés locales, ce qui a permis certaines améliorations. De plus, la commune avait fait un appel aux administrés courant Avril, afin que chaque personne ayant un problème d'accès au réseau fibre se manifeste, sur les 12 retours, 9 retours ont été traités positivement.

M. Le Maire remercie les participants, et clôture la réunion à 20h45.

MAIRIE DE VILLAR D'ARENE 05480